

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1911)
Heft: 107

Vereinsnachrichten: Liste des membres

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Art. 7. Pour être reçu membre actif, le candidat doit:
a. être citoyen suisse *ou être domicilié en Suisse au moins depuis deux ans ... etc.*

Les sections sont priées de mettre le Comité central au courant de leur décision à ce sujet en temps utile, soit six semaines avant l'assemblée générale.

Exposition de la Société en 1911. Il est décidé que la Société organisera une exposition à laquelle pourront participer la plupart de ses membres dans le courant de l'été 1911 si possible à Genève. Les sociétaires sont priés dès aujourd'hui à réserver pour cette exposition leurs œuvres importantes, afin de faire une belle manifestation en cette occasion, propre à affirmer la force de notre Société.

Assemblée générale. La section d'Aarau s'étant déclarée disposée à accorder l'hospitalité à notre prochaine assemblée générale, le Comité central décide que celle-ci aura lieu à Aarau en temps prévu par notre règlement central.

Rapport du Jury de Dresde. Le Comité central prend connaissance du protocole du jury de Dresde. Le secrétaire communique que les refusés ont été avisés du refus de leurs œuvres par circulaire du secrétaire. Tous ceux qui n'ont pas reçu de circulaire ont été admis à l'exposition et sont priés en tant qu'ils ne l'ont pas fait encore, de verser la cotisation d'exposition au secrétaire central qui l'a prélevé par remboursement postal.

Art Suisse. Le Comité central décide qu'une protestation de M. Trachsel contre ce qu'il considère comme une violation des statuts de la part de la section de Genève ne sera pas publiée, mais portée à la connaissance de la section de Genève pour qu'elle en rapporte au Comité central.

Le secrétaire central:

C. A. Loosli.

A Messieurs les trésoriers des sections.

Je prie Messieurs les trésoriers des sections d'encaisser aussitôt que possible les cotisations de l'année 1911 et de bien vouloir me les remettre **jusqu'au 15 mars de l'année courante.** Il sera du devoir de chaque membre de notre Société de rendre possible le fonctionnement régulier de la caisse centrale par le paiement ponctuel des cotisations. Il est urgent que MM. les trésoriers des sections considèrent la date du 15 mars comme dernier délai.

Zurich, Klossbachstr. 150, le 20 janvier 1911.

Agréez mes salutations collégiales,

Le Trésorier central:

S. Righini.

Commission fédérale des Beaux-Arts

Dans sa séance du 30 janvier au 1^{er} février, la Commission fédérale des beaux-arts, siégeant au palais du Parlement à Berne, s'est occupée des affaires suivantes:

Elle propose d'attribuer dix bourses de deux mille francs chacune, à huit peintres et à deux sculpteurs;

elle fait des propositions pour la répartition, entre les différents musées suisses, des œuvres d'art acquises en 1910;

elle a pris connaissance du décompte relatif à l'emploi du crédit des beaux-arts pour 1910 et présente un devis pour l'année courante.

En outre, elle a approuvé la sculpture exécutée sur commande par M. Caron, statuaire à Genève; elle a discuté la requête de l'Association des artistes suisses à Paris et celle de l'Association libre des peintres suisses, dite „Sécession“, et présentera au Département des rapports y relatifs.

A propos de l'exposition nationale de 1914, elle a décidé que la division des beaux-arts de cette exposition tiendrait lieu en tout cas de Salon fédéral.

Pour l'exposition annuelle de la S. d. P. S. & A. S. de 1911 une subvention de 2000 fr. a été votée.

Expositions

Notre exposition de Société à Dresde. Extrait du rapport du jury.

Etaient annoncées	141	œuvres
Sont arrivées	139	„
A été retirée	1	œuvre
Ont été acceptées	116	œuvres
Ont été refusées	23	„

Annotation du secrétaire du jury. Les membres dont les œuvres ont été refusées ont été immédiatement avisés de ce fait par une circulaire du secrétaire du jury. Les exposants qui n'ont pas reçu de circulaire sont donc ceux dont les œuvres ont été acceptées.

Expositions dans le nouveau bâtiment des beaux-arts à Zurich. La direction des expositions de Zurich nous informe que dans le courant du mois de février les collections suivantes lui sont annoncées:

Divisionnistes italiens (Previati, Fornara, etc.)

Maximilien Luce, Paris.

Dessins de Max Mayrshofer, Munich.

Prof. Franz Hoch, Munich.

Nouvelles personnelles.

Monsieur Dujardin-Beaumez, sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts, annonce qu'il attribue le bronze de „L'effort humain“ de notre camarade Vibert au musée national du Luxembourg. C'est la première fois que tel honneur est fait à un sculpteur suisse et nous en félicitons chaleureusement notre camarade.

Cadres à bon marché.

La maison Schwarzer & Cie. (Mercatorium) à Zurich s'est décidée, en donnant suite à une demande de M. Righini, de mettre à la disposition des artistes un cadre à prix très réduit:

Cadre en sapin, profil droit, poli au rabot, 4 cm. de large à 80 cts. le mètre,

Cadre en sapin, profil droit, poli au rabot, 6 cm. de large à 1 Fr. le mètre, au cadre fini.

Nous prions nos membres de prendre note de cette offre vraiment très avantageuse.

Liste des membres.

A ce numéro la liste révisée et nouvelle des membres se trouve annexée. Les changements d'adresses des deux derniers mois y ont été notés. Nous saisissons l'occasion de prier MM. les membres de communiquer immédiatement leurs changements d'adresses au secrétariat central et au bureau de poste de leur dernier domicile, afin que l'envoi du journal ne subisse ni retard ni interruption.

Le secrétaire central.